

## **DEVIS DE FORMATION- AUDITION AMIABLE DE L'ENFANT**

### **PRÉAMBULE**

Le service audition amiable a été créé pour aider l'enfant à s'exprimer en toute confidentialité à une personne neutre, formée à l'écoute de l'enfant et extérieure à sa famille. Il vise à accompagner l'enfant pour qu'il puisse exposer lui-même à ses parents ou à l'aide de l'auditeur, ses besoins, son ressenti, ses difficultés et ses demandes.

La référence se fait de préférence avant le dépôt de toute procédure judiciaire ou avant toute audition devant le Tribunal. Le service permet d'éclairer les parents sur les besoins réels de leur enfant et favorise la communication entre les membres de la famille lors de ces entretiens. La recherche a démontré que l'enfant peut hésiter à parler de sa peine, sa colère ou son malaise à un ou ses parents pour éviter un conflit avec un parent, craindre de perdre l'affection d'un parent ou susciter un différend entre ses parents.

### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- ✦ Sensibiliser à la spécificité du service audition amiable
- ✦ Présenter les étapes et les objectifs du recueil de la parole de l'enfant
- ✦ Mettre en pratique des stratégies lors des entrevues avec les parents, la famille et l'enfant
- ✦ Renseigner sur le rôle de chaque partenaire (parents, avocats et auditeur qui recevront l'enfant au cours de ce processus)
- ✦ Se familiariser avec les aspects juridiques de l'audition de l'enfant par le juge, le rôle du procureur à l'enfant et celui des avocats pendant le processus, la convention internationale relative aux droits de l'enfant et la déontologie de l'auditeur
- ✦ Identifier les éléments fondamentaux de la posture de l'intervenant : entre distance et implication
- ✦ Revisiter l'état des recherches au sujet la place et la parole de l'enfant

**MÉTHODE** : Exercices, Recours à des cas pratiques, Jeux de rôle, Vidéos illustrant des cas d'audition amiable

**DURÉE DE LA FORMATION** : 21 HEURES

**HORAIRE DE LA FORMATION** : 9H-17H00

**DATES DE LA FORMATION: JEUDI 3, VENDREDI 4 ET SAMEDI 5 OCTOBRE 2024**

**ANALYSES DE PRATIQUE -MODE VIRTUEL** : 3.5H. dont une séance par mois pendant 6 mois à compter de novembre 2024 pour les intéressés

**LIEU DE FORMATION** : CENTRE ST-PIERRE, 1212 RUE PANET, MONTRÉAL, P.Q., H2L2Y7

**COUT DE LA FORMATION** : 400\$

**PRIX SPÉCIAL POUR LES PARTICIPANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES** :300\$

**PARTIE JURIDIQUE** : SAMEDI 5 OCTOBRE EN MATINÉE PAR ME POIRIER

## FORMATEURS

### LORRAINE FILION



Lorraine Filion est chef retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal. Elle coanime avec un avocat depuis 2012, les séances de parentalité après la rupture du ministère de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Elle a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, un programme de coparentalité et communication destiné aux parents séparés pour les aider à restaurer ou maintenir un dialogue. Elle en a assuré la coanimation avec une avocate et médiatrice familiale, Me Frédérique Poirier dans la région de Saint-Jérôme de 2015-2021. Depuis janvier 2021, elle offre ces ateliers à Saint-Agathe en collaboration avec l'organisme Parents uniques des Laurentides. En pratique autonome, elle offre des services de médiation familiale, coaching coparental et audition amiable de l'enfant de plus de dix années.

Madame Filion participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés en lien avec la séparation. Elle a participé en 2019 à la première formation sur l'audition amiable de l'enfant mis en place par deux avocates Me Anne Marion de Cayeux et Blandine Mallevaey, Paris, France Elle fait partie de l'équipe des enseignants du diplôme universitaire AUDITION AMIABLE DE L'ENFANT, Faculté de droit, Université de Lille, France depuis 2020.

Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, elle est coauteur du livre : « Les parents se séparent, pour mieux vivre la crise et aider son enfant » coécrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012).

## FRÉDÉRIQUE POIRIER (POUR LES ASPECTS JURIDIQUES-SAMEDI MATIN)



Reçue au Barreau en 1995, Me Poirier est avocate et médiatrice dans les Laurentides. Elle accompagne les conjoints dans leur démarche de médiation tout comme elle les représente dans le cadre d'un dossier contesté. Interpelée par les défis vécus par les couples qui se séparent, Me Poirier a développé une expertise tant dans les enjeux juridiques que psychosociaux de la rupture.

Elle est de la première cohorte de professionnels formés à la coordination coparentale pour les couples à haut niveau de conflits au Québec et elle a complété la formation pour être auditeur amiable (recueillir la parole de l'enfant) en 2023. Depuis plus de 10 ans, elle s'implique auprès des parents en animant le programme de coparentalité et communication à Saint-Jérôme. Elle est également formatrice et conférencière auprès des médiateurs et avocats du Québec.